

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

SERVICES DU CABINET

Service Interministériel de Défense  
et de Protection Civiles

Dossier suivi par : J. Beltran

☎ : 05.62.56.65.43

☎ : 05.62.56.65.49

✉ : jean-jose.beltran@hautes-pyrenees.pref.gouv.fr

Tarbes, le

Fiche d'événement – REX niveau 2				
<b>INFORMATIONS GENERALES</b>				
<b>Date:</b> 22 avril 2009		<b>Département:</b> Hautes-Pyrénées (65)		<b>Lieu:</b> département des Hautes-Pyrénées
<b>Durée:</b>				
<b>Intitulé:</b> Exercice Séisme (cadres)				
<b>Gestion opérationnelle:</b> <input type="checkbox"/>		<b>Exercice:</b> <input checked="" type="checkbox"/>		<b>Autres</b>
<b>Auteur:</b> M. Jean José BELTRAN (SIDPC des Hautes-Pyrénées)				
<b>Coordonnées:</b> Préfecture des Hautes-Pyrénées jean-jose.beltran@hautes-pyrenees.pref.gouv.fr tel.: 05.62.56.65.43				
<b>TYPLOGIE DE L'EVENEMENT</b>				
<b>Risque naturel</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Risque industriel technologique</b> <input type="checkbox"/>	<b>Risque sanitaire</b> <input type="checkbox"/>	<b>Risque sociétal</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Défense civile</b> <input type="checkbox"/>	<b>Risque infrastructure service collectif</b> <input type="checkbox"/>	<b>Risque divers</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Autres:</b>				
<b>Cadre réglementaire référent:</b> Plan ORSEC départemental : dispositions générales «secours à nombreuses victimes», plan d'hébergement, plan d'alimentation en eau potable, plan alimentation, plan électro-secours.				
<b>DESCRIPTIF DE L'EVENEMENT</b>				
<b>Description:</b> Le 22 avril à 08h30 une très forte secousse sismique est ressentie dans le département des Hautes-Pyrénées, les murs tremblent et des objets tombent des étagères. Le Maire de Lourdes appelle le Préfet pour lui dire qu'une violente secousse sismique vient de se produire sur Lourdes et qu'il pense que les dégâts doivent être très importants. Le Préfet décide aussitôt d'activer officiellement le COD et de faire un compte rendu immédiat (CRI) vers l'échelon national. Le premier bilan fait état d'une centaine de morts, plusieurs centaines de blessés et de milliers de sans abri. Quatre heures plus tard une forte réplique fait de nombreuses autres victimes en particulier chez les secouristes.				

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

## PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

- évaluer la capacité du département à organiser sur une grande échelle les secours et le soutien aux populations impliquées,
- évaluer la capacité du COZ et du COGIC à mobiliser les moyens de renforts nécessaires,
- réaction face au séisme ;
- organisation des secours ;
- prise en charge des victimes ;
- gestion des populations sans abris ;
- troubles de l'ordre public ;
- rétablissement des réseaux et voies de communication ;
- dimension internationale et religieuse ;
- dimension médiatique.

## AXES DE PROGRES

Sans objet

## NOTE DE SYNTHÈSE D'ÉVÉNEMENT

### DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ÉVÉNEMENT

**Description:**

Voir chronogramme joint.

**Acteurs fortement impliqués:**

Préfecture des Hautes-Pyrénées, Mairie de Lourdes, Conseil Général des Hautes-Pyrénées, SAMU 65, SDIS 65, DDASS, DDE, Gendarmerie, DDSP, DMD 65, association Croix-Rouge, Association Départementale de Protection Civile 65, DDGAC, ERDF, Orange – France Télécom,

### CHRONOLOGIE SOMMAIRE

Voir chronogramme joint

## MESURES PRÉPARATOIRES

### MESURES ENTREPRISES POUR FAIRE FACE AU RISQUE

**Mesures de prévention:**

Sans objet

**Mesures de prévision:**

Sans objet

**Mesures de planification:**

Plan ORSEC départemental : dispositions générales «secours à nombreuses victimes», plan d'hébergement,

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

plan d'alimentation en eau potable, plan alimentation, plan électro-secours.

**ORGANISATION PREALABLE A LA GESTION D'UN ÉVÉNEMENT DE SÉCURITÉ CIVILE**

Sans objet

**GESTION DE LA CRISE**

**Organisation de l'alerte initiale.**

Conforme au schéma d'alerte.

**Organisation des secours:**

Conforme aux dispositions spécifiques du dispositif ORSEC départemental.

**Organisation des transmissions :**

Moyens propres des participants.

**GESTION DE LA POST-CRISE**

**Aspects sociaux et sanitaires:**

Priorité à l'hébergement, alimentation et approvisionnement en eau potable des sinistrés,  
poursuite des recherches des victimes,  
ensevelir les décédés.

**Aspects juridiques et judiciaires:**

Identification des victimes par les spécialistes de la gendarmerie et de la police.

**Vérification, remise en état et réparation des sites:**

Actions à coordonner en simultané :

- remise en état des réseaux ERDF et RTE,
- remise en état des réseaux France Télécom,
- rétablissement du réseau de distribution d'eau potable,
- dégagement du réseau routier.

**SYNTHESE**

**ENJEUX MAJEURS**

- Réaction face au séisme ;
- organisation des secours ;
- prise en charge des victimes ;
- gestion des populations sans abris ;
- troubles de l'ordre public ;
- rétablissement des réseaux et voies de communication ;

## PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

- dimension internationale et religieuse ;
- dimension médiatique.

### PROBLEMATIQUE

#### L'objectif de l'exercice est de :

- évaluer la capacité du département à organiser sur une grande échelle les secours et le soutien aux populations impliquées ;
- évaluer la capacité du COZ et du COGIC à mobiliser les moyens de renforts nécessaires.

#### Points positifs :

##### COD :

##### SIDPC :

- En terme de gestion de l'information cet exercice a été un bon exercice de saturation. Avec un rythme d'un événement toute les trois minutes, la cellule synthèse coordination a dû adapter son mode de fonctionnement. L'utilisation de l'application « main courante informatique » proposée par la zone de défense sud-ouest a permis d'absorber le choc, mais l'absence du tableau de suivi thématique s'est faite sentir.

##### SDIS 65 : Bonne coordination des partenaires au niveau du PCO

Le schéma d'organisation des secours a pu être adapté au dimensionnement de l'événement.

##### DDEA :

- Excellente coordination des différents acteurs (forces de l'ordre + gestionnaires de voirie, notamment CG65 présent en COD) pour la mise en place rapide des choix de circulation souhaité par M le Préfet.
- Mise à disposition rapide et appropriée par la DDEA de moyens logistiques de transports nécessaires à la gestion des victimes du séisme. Bonne coordination de la mise en place de ces moyens sur le terrain avec les différents AOT (CG 65) et services en charge de la gestion et du secours des victimes (SAMU, SDISS, DDASS...)
- Bonne anticipation sur la préservation des enjeux liés aux risques naturels et technologiques (glissements de terrain, éboulements, pollutions, rupture de barrage). La DDEA et/ou le MEEDAAT ont placé en pré-alerte des services d'experts comme le RTM, pour établir des missions de reconnaissances du réseau. Le ministère a également diligenté des missions d'expertise via la DREAL sur les grands barrages du département en coordination avec les équipes d'ERDF.
- La DDEA dans la gestion de l'éboulement du PIBESTE a fourni une expertise technique d'aide à la décision en COD et a coordonné avec les gestionnaires de voirie, la mise en place rapide d'une déviation. La DDEA a réquisitionné et coordonné avec le CG65 et le SDISS, l'acheminement de matériel (TP, ponts Bailey) vers les zones à traiter.
- La DDEA a apporté un soutien logistique dans le domaine des transports et de l'énergie pour veiller au maintien de la ressource en eau. La DDEA a réquisitionné des groupes électrogènes, des moyens de transports pour acheminer les groupes électrogènes, des moyens de transport de gasoil pour alimenter les groupes électrogènes, des moyens de transport pour permettre l'acheminement de bouteilles d'eau vers les zones touchées par le séisme.

##### DDASS :

- forte implication de tous les services, bonne coordination entre agents.

## PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

### Gendarmerie :

- la rapidité des renforts en personnel,
- en mesure d'assumer les missions qui lui ont été confiées.

### Points défavorables :

#### DDASS :

- Au niveau de COD, visibilité trop partielle de l'évènement pour pouvoir renseigner de façon optimale la cellule crise de la DDASS.
- Absence de coordination entre la zone de défense et la DDASS sur la mobilisation des moyens extra-départementaux en matière d'eau potable alors que les moyens départementaux mobilisés répondaient encore aux besoins.

### Points à améliorer :

#### DDEA :

- L'absence de cartes rendant état des dégâts observés par les reconnaissances aériennes et évènements à traiter. Cette remarque nous conduit à proposer une réflexion pour la mise en place au niveau de la DDEA d'un véritable SIG de crise.
- La non prise en compte de la thématique SNCF et réseau ferrée dans l'exercice.
- L'absence de données fiables disponibles sur la thématique des captages de leur vulnérabilité face à une pollution accidentelle, ou à une coupure d'électricité, ainsi que sur le risque de rupture des grands barrages.
- Tirer les grandes lignes de cet exercice en liaison avec le niveau national (MEEDDAT, MAP) et zonal afin de nourrir l'architecture minima d'un PPRS plus global du secteur.
- L'obligation ressentie, à partir du scénario récupéré de mettre en place une demi-journée de partage entre les cadres de permanence de la DDEA.

#### DDASS :

- Réorganisation de la place dédiée à la DDASS en COD afin de permettre l'accessibilité des 2 agents de la DDASS aux postes informatiques.

### SIDPC

L'exercice RICHTER65 a montré qu'un séisme était un phénomène hors normes qui demandait une adaptation des procédures habituellement utilisées, en particulier en ce qui concerne la chaîne de commandement et l'organisation de la logistique.

### **La chaîne de commandement**

Le nombre des problématiques à traiter est tel que si tous les partenaires nécessaires à la gestion de l'évènement était présents au COD celui-ci serait totalement saturé. Le COD doit donc être dans la posture « **direction stratégique** » (définition des effets à obtenir), resserré autour des fonctions génériques :

- secours,
- soutien de l'homme/hébergement,
- ordre public,
- infrastructures/réseaux,
- logistique
- synthèse coordination
- communication.

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

Chaque fonction doit être coordonnée par un service pilote qui assure la **direction tactique** (définition des choix techniques et des modalités de réalisation) en coordonnant l'action des services partenaires sur la fonction. Cette coordination s'effectue au sein d'une cellule sise si possible dans un site appartenant au service pilote. Pour la fonction secours, cette cellule est le PCO.

Voici une proposition d'organisation des structures de coordination

**Fonction secours**

Structures effectivement représentées au COD  
Structures effectivement représentées au PCO

SDIS (pilote)  
Sous-Préfet  
DDASS  
SDIS

DDASS et ou SAMU

Associations de secouristes

Tous services nécessaires au COS

**Fonction Soutien de l'homme/hébergement**

Structures effectivement représentées au COD

Structures effectivement représentées à la cellule coordination Soutien de l'homme/hébergement

DDCSPP (Pilote)  
DDCSPP (service pilote et tout service nécessaire)

Associations de secouristes

CG solidarité

**Fonction ordre public**

Structures effectivement représentées au COD

Structures effectivement représentées à la cellule coordination ordre public

DDSP  
DDSP  
Groupement gendarmerie  
Groupement gendarmerie

BGTA

Unités mobiles

PAF

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

**Fonction infrastructures/réseaux**

Structures effectivement représentées au COD

Structures effectivement représentées à la cellule coordination infrastructures/réseaux

DDEA (service pilote)

DDEA

DRIRE

DRIRE

Conseil général DRT

DIRSO

ASF

Opérateurs énergie

Opérateurs télécom

**Fonction logistique**

Présent au COD

Structures effectivement représentées au PC de la base logistique

Un représentant du responsable de la base qui fera la liaison entre le COD et le PC Logistique

DDEA et ou renfort DREAL

SDIS et ou renfort DSC

DDCSPP/DDASS

Conseil général

Opérateurs énergie (si nécessaire)

Opérateurs télécom (si nécessaire)

**L'organisation de la logistique**

Les actions de secours, même si elles demandent des effectifs importants et s'articulent sur une échelle inhabituelle, font appel à des procédures et des savoir-faire bien maîtrisés par les services de secours. Il est apparu que le principal problème n'est pas le secours aux victimes mais la logistique, en particulier celle participant du soutien des sinistrés.

Trois grand flux logistiques ont été identifiés, un premier lié au soutien aux sinistrés, un deuxième correspondant aux besoins des services de secours et enfin un dernier lié à la remise en état des infrastructures. Il apparaît cependant que pour faire face de manière la plus rationnelle possible aux importants besoins liés au sinistre, la logistique doit se concevoir de manière globale autour d'un **état-major logistique professionnel** s'appuyant sur une ou plusieurs bases logistiques généralistes ou spécialisées. Toutes les expressions de besoins convergeraient vers ce dispositif unique organisé autour de 4 fonctions :

-fonction transport

-fonction santé/secours(tous moyens y compris moyens lourds type BTP)

-fonction soutien de l'homme (sinistrés et secouristes)

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

-fonction énergie/télécommunications

Le principe d'emploi de cette chaîne logistique serait la **projection « réflexe » par la DSC d'un premier échelon d'urgence** dès la gravité du sinistre confirmée sans attendre une demande de renfort du département touché. La capacité instantanée de cet échelon d'urgence reste à définir pour chaque fonction.

A l'occasion de RICHTER65 le point critique identifié fut l'hébergement des sinistrés. il est apparu que le plan départemental d'hébergement, s'il apportait une réponse théorique satisfaisante est totalement inadapté à ce genre de sinistre. En disséminant les sinistrés dans une multitude de petits sites il induit une complexité rédhibitoire de la logistique, de l'accompagnement et du suivi.

La solution la plus adaptée est le recours systématique à l'hébergement sous tentes. L'exercice a montré l'insuffisance des moyens existants. Pour pouvoir héberger les sinistrés dès les premières 24 heures, il est incontournable de pouvoir disposer au niveau national d'une capacité d'hébergement instantanée sous tentes d'au moins 10000 places, par lot de X places. La notion de lots incluant la capacité sanitaire (lavabos, douches, WC et éventuellement alimentation en eau potable) qui est dimensionnante. Il est également essentiel que puisse y être associés deux jours de vivres sous forme si possible de rations militaires puisque celles-ci incluent les petits déjeuners et sont autonomes pour ce qui est du réchauffage des plats cuisinés.

**Base logistique**

Fonctions

Services fournissant les cadres et le personnel

Commandement

1er temps un sous-préfet du département / 2ème temps renfort de logisticiens des armées ou de la DSC

fonction transport

DDEA et ou renfort DREAL – Armées

fonction santé / secours

SDIS - Armées – DDEA / renfort DREAL

fonction soutien de l'homme (sinistré et secouristes)

Armées - DDCSPP

fonction énergie/télécommunications

Opérateurs – DDEA et ou renfort DREAL

**PLAN D'ACTION**

ACTIONS A ENTREPRENDRE	SERVICE CHARGE DE L'ACTION	ÉCHÉANCIER	OBSERVATIONS
Formaliser une organisation du commandement type « catastrophe majeure »	SIDPC	Décembre 2009	Valider l'organisation définie par un exercice cadre
Formaliser l'organisation d'une organisation logistique type « catastrophe majeure »	SIDPC	Juillet 2010	Ne peut se faire qu'en collaboration étroite avec la DSC pour que les dispositifs départementaux et nationaux se coordonnent parfaitement
Faire évoluer l'application « main courante » pour la lier au tableau de suivi	SIDPC	A préciser	Etudier faisabilité et proposer un partenariat pour réalisation à l'école d'ingénieur ou autre
Mettre en place au niveau de la DDEA un véritable SIG de crise.	DDEA	À préciser	Etude en cours au niveau de la zone





*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES